

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

Séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle,
tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 12 août 2013, à 20 h.

Présences :

M^{mes} Louisa Gobeil
Sylvie Hénault-Marcil

MM Gino Cameron
Marcel Caron
Jean-Marie Depont

Absences :

M^{me} Carolle Hamel

M. Ghislain Godbout

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Mot de bienvenue du président d'assemblée.

Résolution n° 188-13

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et résolu à l'unanimité ;

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et ajouts suivants :

Modifications :

La numérotation du point 11 doit être corrigée. Elle se lit 11, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, **11.5 11.6, 11.3;**

Elle devra se lire 11, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, **11.6, 11.7, 11.8;**

Le point 3.1 deviendra 4.1, le 13 deviendra le point 12, et le point 14 deviendra le point 13;

Ajout des points suivants :

- 2.4 de la séance spéciale du 1^{er} août;
- 3.11 Avis de dépôt au cadastre des lots 30A-16 à 30A-27;
- 3.12 Rapport budgétaire du 30 juin 2013;
- 4.1 Demande d'appui de Sous-Poste Camionnage Abitibi-Ouest (zone 3) Inc., au Ministère des Ressources naturelles;
- 9.1 Adjudication de contrat pour l'installation de l'unité de refroidissement de l'aréna;
- 11.7.1 Avis de convocation à la formation « *Mutuelle de prévention* » de la session 2013-2014;
- 12.1 CLD – Garantie légale;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux :
 - 2.1. de la séance régulière du 8 juillet 2013;
 - 2.2. de la 1^{ère} séance d'ajournement du 8 juillet 2013, tenue le 24 juillet 2013;
 - 2.3. de la 2^e séance d'ajournement du 8 juillet 2013, tenue le 31 juillet 2013;
 - 2.4. de la séance spéciale du 1^{er} août 2013;
3. Dépôt de la correspondance :
 - 3.1. Rapport de Monsieur Simon Corriveau, technicien, qui a effectué une inspection des infrastructures d'eaux usées, le 10 juillet dernier, et soumet ses constatations et demande de corriger les problèmes trouvés et de l'en aviser par écrit au plus tard le 18 septembre;
 - 3.2. Compte rendu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le dossier d'Hydro-Québec pour la ligne entre les postes de Figury et Palmarolle à l'effet d'utiliser le territoire à des fins autres que l'agriculture;
 - 3.3. Premier-Tech Aqua nous avise qu'une propriété sur le territoire de la municipalité est sans contrat d'entretien de son installation septique depuis le 30 décembre 2012 et est par conséquent en infraction. Premier-Tech lui a envoyé des demandes répétées mais sans résultats. La municipalité a envoyé un avis d'infraction au citoyen fautif en date du 31 juillet;
 - 3.4. Lettre du maire M. Gerry Furney envoyé à tous les maires des municipalités canadienne et régionales, demandant de se joindre à lui dans un élan de générosité pour aider et supporter, financièrement, la municipalité de Lac-Mégantic;
 - 3.5. Demande de Monsieur Serge Gélinas du Conseil du Développement Économique et Touristique des Villes (CDETV), afin d'obtenir une reconnaissance et des dons pour le démarrage d'un Organisme à but non lucratif (OBNL), de la part des villes et de différents partenaires;
 - 3.6. Le MAMROT nous informe que Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, a approuvé, en date du 5 août dernier, le règlement 276 tel que présenté par la municipalité ;
 - 3.7. Copie d'une lettre de la compagnie Tembec à la MRC d'Abitibi-Ouest à savoir si celle-ci veut garder son industrie forestière ou non. Cette lettre est envoyée aux municipalités à titre informatif;
 - 3.8. Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC, incluant la résolution 13-66 – Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Modification à la Politique de gestion;
 - 3.9. Demande d'un citoyen corporatif afin d'obtenir une rencontre avec le conseil municipal pour discuter de divers sujets concernant des achats de terrain et de développement ;
 - 3.10. Communication visant exclusivement à informer, mais avec recommandation, relative au contrôle interne dans le cadre de l'audit

de la municipalité de Palmarolle, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

3.11. La Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC) du ministère des Ressources naturelles, nous transmet l'avis de dépôt au cadastre pour les lots 30A-16 à 30A-27 du 7^e Rang;

3.12. Rapport budgétaire du 30 juin 2013;

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour est déposée et disponible pour consultation;

4. Demandes et autorisations;

4.1 Demande d'appui de Sous-Poste Camionnage Abitibi-Ouest (zone 3) Inc., au Ministère des Ressources naturelles;

5. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;

6. Rapport des membres du conseil;

7. Parole au public;

8. Travaux publics et voirie;

8.1 Autorisation de travaux;

8.1.1 Autorisation d'achat pour une clôture le long de l'édifice municipal ainsi qu'à la caserne;

9. Loisirs et culture;

10. Urbanisme;

10.1 Demande de changement au schéma d'aménagement pour les lots 15A, 16A, 17A, 18A, 19A;

10.2 Demande d'un citoyen d'effectuer des travaux d'amélioration sur une section de la 10^e Avenue;

11. Dossier administratif;

11.1 Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande de garantie bancaire;

11.2 Renouvellement du règlement d'emprunt # 237;

11.3 Politique familiale – Demande de transfert de poste budgétaire;

11.4 Mandat du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton – Proposition en vue d'agir à titre d'auditeurs externes de la municipalité;

11.5 Demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour un accès à l'information pour certains dossiers touchant les aires de protection de prélèvement d'eau souterraine à des fins de distribution d'eau potable;

11.6 Employé

11.7 Colloque et formation;

11.7.1 « Mutuelle de prévention » – Formation sur la gestion de la santé et de la sécurité du travail;

11.8 Avis de motion et adoption de règlement;

12. Varia ;

12.1 CLD – Garantie légale

13. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 189-13

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2013

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2013 ajournée, présenté par le directeur général, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la résolution 167-13 :

AJOUTER :

Considérant le manque de disponibilité des élus pour une prochaine rencontre ;

Considérant que le contrat a été exécuté avant le 31 octobre 2012 ;

SUPPRIMER :

L'expression « **En conséquence** »

Résolution n° 190-13

Approbation du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 8 juillet 2013 tenue le 24 juillet 2013

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la première séance d'ajournement du 8 juillet 2013, tenue le 24 juillet 2013, présenté par le directeur général, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 191-13

Approbation du procès-verbal de la deuxième séance d'ajournement du 8 juillet tenue le 31 juillet 2013

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la deuxième séance d'ajournement du 8 juillet 2013, tenue le 31 juillet 2013, présenté par le directeur général, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 192-13

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} août 2013

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} août 2013 présenté par le directeur général, soit accepté tel que présenté.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Rapport de Monsieur Simon Corriveau, technicien, qui a effectué une inspection des infrastructures d'eaux usées, le 10 juillet dernier, et soumet ses constatations et demande de corriger les problèmes trouvés et de l'en aviser par écrit au plus tard le 18 septembre;
- Compte rendu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le dossier d'Hydro-Québec pour la ligne entre les postes de Figuery et Palmarolle à l'effet d'utiliser le territoire à des fins autres que l'agriculture;
- Premier-Tech Aqua nous avise qu'une propriété sur le territoire de la municipalité est sans contrat d'entretien de son installation septique depuis le 30 décembre 2012 et est par conséquent en infraction. Premier-Tech lui a envoyé des demandes répétées mais sans résultats. La municipalité a envoyé un avis d'infraction au citoyen fautif en date du 31 juillet;
- Lettre du maire M. Gerry Furney envoyé à tous les maires des municipalités canadienne et régionales, demandant de se joindre à lui dans un élan de générosité pour aider et supporter, financièrement, la municipalité de Lac-Mégantic;
- Demande de Monsieur Serge Gélinas du Conseil du Développement Économique et Touristique des Villes (CDETV), afin d'obtenir une reconnaissance et des dons pour le démarrage d'un Organisme à but non lucratif (OBNL), de la part des villes et de différents partenaires;
- Le MAMROT nous informe que Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, a approuvé, en date du 5 août dernier, le règlement 276 tel que présenté par la municipalité ;
- Copie d'une lettre de la compagnie Tembec à la MRC d'Abitibi-Ouest à savoir si celle-ci veut garder son industrie forestière ou non. Cette lettre est envoyée aux municipalités à titre informatif;
- Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC, incluant la résolution 13-66 – Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Modification à la Politique de gestion;
- Demande d'un citoyen afin d'obtenir une rencontre avec le conseil municipal pour discuter de divers sujets concernant des achats de terrain et de développement ;
- Communication visant exclusivement à informer, mais avec recommandation, relative au contrôle interne dans le cadre de l'audit de la municipalité de Palmarolle, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;
- La Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC) du ministère des Ressources naturelles, nous transmet l'avis de dépôt au cadastre pour les lots 30A-16 à 30A-27 du 7^e Rang;
- Rapport budgétaire du 30 juin 2013.

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour est déposée et disponible pour consultation;

Résolution 193-13

**Demande d'appui de Sous-Poste
Camionnage Abitibi-Ouest (zone 3) Inc.,
au Ministère des Ressources naturelles**

Attendu que les entreprises forestières sont subventionnées sous forme monétaire ou de crédit d'impôt pour effectuer leurs travaux;

Attendu que l'emploi des camionneurs locaux doit être priorisé sur celui des camionneurs de l'extérieur, autant dans le transport du bois en longueur que dans celui de la construction de route en forêt;

Considérant que Sous-Poste Camionnage Abitibi-Ouest (zone 3) Inc est sur le point de faire des représentations auprès du Ministère des Ressources naturelles de notre région pour sensibiliser les compagnies forestières et leurs sous-traitants;

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal appui Sous-Poste Camionnage Abitibi-Ouest Inc. dans sa démarche pour demander un appui auprès du Ministère des Ressources naturelles afin de prioriser les transporteurs locaux avant les transporteurs de l'extérieur dans le transport de bois en longueur et la construction de route en forêt et ceci dans des conditions acceptables.

Résolution n° 194-13

**Rapport des dépenses et reddition des
comptes à payer**

Attendu que que conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

Attendu que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

Attendu que que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

Attendu qu' une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

Attendu que certains achats sont effectués sans suivre la procédure administrative ou sans les autorisations requises ;

Considérant cette situation, l'administration a choisi de présenter distinctement au conseil dans le rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer, les achats effectués selon la procédure et avec les autorisations requises;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu ;

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 31 juillet 2013, présentés par le directeur général, soient acceptés tel que présenté :

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer

COMPTES NON PAYÉS au 30 juin 2013	235 509.77 \$
<i>Moins</i> : Paiements autorisés réellement payés le 8 juillet 2013	<u>128 504.81 \$</u>
Balance des comptes non payés en date du 30 juin 2013	107 004.96 \$
<i>Plus</i> : Factures à payer comptabilisées en juillet 2013	94 694.87 \$
<i>Moins</i> : Paiements de factures déjà autorisées par le conseil	15 136.09 \$
<i>Moins</i> : Paiements de factures de juillet dus en juillet	<u>4 061.97 \$</u>
Comptes à payer au 31 juillet 2013	182 501.77 \$
<i>Moins</i> : Montant dû au 12 août 2013	<u>82 996.81 \$</u>
Solde NON PAYÉ au 31 juillet 2013	99 504.96 \$

Salaires et rémunération versés en juillet 2013

Rémunération des élus	1 440.06 \$
Salaires des employés	19 147.51 \$
Salaires des pompiers	<u>1 347.59 \$</u>
Total des salaires	21 935.16 \$

Factures payées en juillet 2013 devant être approuvées au conseil municipal du 12 août 2013

Hydro-Québec	2 898.08 \$
Télébec	731.59 \$
Bell Mobilité	132.12 \$
Municipalité de Gallichan	<u>300.18 \$</u>
Total	4 061.97 \$

Factures payées en juillet 2013 ayant déjà été approuvées par le conseil au préalable

Quincaillerie Palmarolle (<i>Résolution 105-13, 6 mai 2013</i>)	1 178.50 \$
Camping Rotary (<i>Résolution 104-13, 6 mai 2013</i>)	500.00 \$
Fiducie Desjardins (<i>Résolution 256-12, 27 décembre 2012</i>)	<u>13 457.59 \$</u>
Total	15 136.09 \$

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

Gaétan Côté, directeur général

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

PAROLE AU PUBLIC

Le public en général s'exprime sur divers sujets.

Résolution n° 195-13

Autorisation d'achat pour une clôture le long de l'édifice municipal ainsi qu'à la caserne

Il est proposé par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte la dépense pour ladite clôture et autorise le directeur général à en effectuer l'achat auprès de la compagnie Inter Clôtures Abitem de Rouyn-Noranda au prix de quatre mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-neuf cents (4 978.89 \$).

Résolution no 196-13

Adjudication de contrat pour l'installation de l'unité de refroidissement de l'aréna

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal octroi le contrat d'installation du système de réfrigération de l'aréna à l'entrepreneur Beauchemin Réfrigération de La Sarre.

Résolution n° 197-13

Demande de changement au schéma d'aménagement pour les lots 15A, 16A, 17A, 18A et 19A

Attendu que conformément à l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a adopté le second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé lors de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 17 avril 2013;

Attendu que la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a procédé à une consultation publique sur le second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé, le 11 juin 2013, afin d'expliquer le dit projet;

Attendu que la municipalité de Palmarolle a assisté à la consultation publique et qu'elle n'est pas en accord avec le zonage de certains secteurs;

Considérant que la municipalité de Palmarolle qu'il reste très peu de terrains de villégiature de disponibles près du lac Abitibi;

Considérant que la municipalité de Palmarolle a présentement des demandes de développent de promoteur privé;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil et unanimement résolu :

Que les modifications suivantes soient demandées au projet de schéma d'aménagement :

Qu'une partie des lots 15A, 16A, 17A, 18A ET 19A qui longe la rivière La Sarre soit considérée comme zone de villégiature et permette la construction de résidentielle.

Résolution n° 198-13

Demande d'effectuer des travaux d'amélioration sur une section de la 10^e Avenue

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de faire les réparations de rue, nécessaires à la section appartenant à la municipalité seulement.

Résolution n° 199-13

Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Demande de garantie bancaire

Attendu que l'organisme Les Loisirs de Palmarolle Inc. a fait une demande de cautionnement au conseil municipal pour un montant de quarante mille dollars (40 000 \$) le 7 août 2013;

Attendu que les municipalités peuvent se rendre caution en faveur de certains organismes, s'il s'agit d'organismes voués aux fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 91 ou au premier alinéa de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

Attendu qu' une municipalité peut se rendre caution d'une obligation de moins de cinquante mille dollars (50 000 \$) sans l'autorisation au préalable du ministre;

Considérant que Les Loisirs de Palmarolle Inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière sous forme de billet au montant de quarante mille dollars (40 000 \$) remboursable sur un (1) an;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

En conséquence

il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la municipalité de Palmarolle se porte caution en faveur de Les Loisirs de Palmarolle Inc. d'un montant de quarante mille dollars (40 000 \$) pour un (1) an selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

Que le conseil municipal autorise le maire Monsieur Marcel Caron et le directeur général Monsieur Gaétan Côté à signer la convention de cautionnement.

Résolution n° 200-13

Renouvellement du règlement d'emprunt no 237

Attendu que le règlement d'emprunt numéro 237 vient à échéance le 30 septembre 2013;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil et unanimement résolu:

Que le conseil municipal autorise le directeur général à procéder par appel d'offres avec le Ministère des finances, au renouvellement de la totalité du solde résiduel de deux cent soixante-dix-neuf mille cent dollars (279 100 \$) en date du 30 septembre 2013 du règlement d'emprunt numéro 237, d'un montant initial de trois cent trente-six mille neuf cent soixante-six dollars (336 966 \$) qui étaient pour l'acquisition du camion autopompe pour le Service sécurité incendie.

Résolution n° 201-13

Politique familiale – Demande de transfert de poste budgétaire

Attendu que la municipalité de Palmarolle désire se doter d'une politique familiale;

Attendu qu' une aide financière de la Ministre de la famille nous a été accordée pour nous permettre de rédiger et mettre en place la politique familiale;

Attendu que Madame Louisa Gobeil, responsable de la politique familiale, a fait la demande à la Ministre de la famille pour utiliser la subvention pour donner à contrat la rédaction et la publication de la politique familiale, malgré ce qui avait été prévu initialement;

Considérant que le comité responsable de la politique familiale n'a pas été en mesure de recruter le personnel nécessaire pour rédiger et publier la politique familiale et qu'il doit s'orienter vers la sous-traitance pour la finaliser;

En conséquence

il est proposé par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le transfert des fonds budgétaires autorisés et nécessaires pour finaliser la politique familiale.

Résolution n° 202-13

Raymond Chabot Grant Thornton – Demande d'agir en tant qu'auditeurs externes

Attendu que depuis plusieurs années la firme Raymond Chabot Grant Thornton agit à titre d'auditeurs externes de la municipalité de Palmarolle et des Loisirs de Palmarolle Inc.;

Attendu que nous avons reçu une offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 pour agir à titre d'auditeurs externes de la municipalité de Palmarolle et des Loisirs de Palmarolle Inc.;

Attendu que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a fourni un prix budgétaire estimé pour les deux organismes;

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton connaît très bien le dossier des deux organismes pour en avoir fait l'audition depuis plusieurs années;

Considérant que le conseil municipal est satisfait du travail accompli par les auditeurs externes actuel, ainsi que des recommandations qu'ils font à chaque année;

Considérant que l'estimation des honoraires soumis est un montant budgétaire réaliste pour les deux organismes;

En conséquence

il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

Que le conseil municipal reconduise le mandat d'audition comptable de l'exercice qui se terminera au 31 décembre 2013, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Résolution n° 203-13

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Demande d'accès à l'information

Attendu que nous avons reçu, le 7 août 2013, une demande en date du 31 juillet 2013 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour consulter des documents concernant le captage des eaux souterraines;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général à faire transmettre les informations concernant le plan de localisation de l'aire d'alimentation, le plan de localisation de l'aire de protection bactériologique et de l'aire de protection virologique correspondant à l'aire d'alimentation du lieu de captage, ainsi que l'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines dans les aires définies et l'inventaire des activités et des ouvrages situés à l'intérieur des aires définies.

Résolution n° 204-13

Mutuelle de prévention – Formation sur la gestion de la santé et de la sécurité du travail;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise Gaétan Côté et Jennifer Boudreau à suivre la formation sur la gestion de la santé et de la sécurité du travail offerte gratuitement par *ADP santé et sécurité au travail*, qui aura lieu à Val-d'Or le 1^{er} octobre 2013 de 8 h à 12 h (midi) et que les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité, factures à l'appui.

VARIA

Résolution n° 205-13

CLDP – Garantie légale

Attendu qu' une demande d'augmentation de la caution a été faite à la municipalité par le Comité Local de Développement de Palmarolle;

Attendu que le conseil municipal a accepté la demande du Comité Local de Développement de Palmarolle d'augmenter la caution sur le prêt hypothécaire;

Considérant que la caution actuelle sur le prêt hypothécaire date de plusieurs années et qu'elle avait été faite par le conseil et l'administration de l'époque et que le dossier actuel concernant cette caution ne contient pas beaucoup d'information;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil et unanimement résolu;

Que le conseil municipal mandate le directeur général à faire les vérifications d'usage, à demander les documents requis et de s'assurer des garanties légales.

Résolution n° 206-13

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil et unanimement résolu :

Que la séance soit levée.

Le président d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Directeur général, secrétaire-trésorier